

Évolution des publics en formation d'alphabétisation.

Analyse à partir de données statistiques de Lire et Écrire en Wallonie.

Entre 2009 et 2021, le nombre d'apprenants inscrits en formation d'alphabétisation à Lire et Écrire sur le territoire wallon a connu une baisse durable, tandis que le nombre d'heures de formation est resté globalement constant. La composition du public s'est également modifiée : le nombre d'apprenants détenant le CEB a diminué et le nombre de bénéficiaires du CPAS a littéralement doublé. Loin des explications « faciles », cet article montre que les facteurs sont multiples et que ces changements peuvent notamment être liés aux politiques publiques mises en œuvre durant cette période. Notons cependant que les hypothèses explicatives proposées ici sont exploratoires et nécessitent des enquêtes supplémentaires spécifiques à chaque question. Nous dressons donc ici un panorama, figé à un instant clé, qui mériterait d'être investigué plus en profondeur et de façon plus ciblée pour chaque interrogation soulevée ou hypothèse dressée.

Thomas Charles, Justine Duchesne, Josua Gräbener - Lire et Écrire Wallonie

Octobre 2023

Cet article part d'une interrogation simple qui préoccupe un grand nombre d'opérateurs de formation en Belgique francophone : comment interpréter la baisse du nombre d'apprenants ? Plus précisément, qui vient moins en formation, et pourquoi ? Sans prétendre apporter une réponse univoque et générale à ces questions difficiles, nous nous proposons de récapituler certaines des hypothèses les mieux ancrées empiriquement - donc réfutables dans le cadre d'un débat argumenté et documenté. Pour ce faire, nous exposons et questionnons certains chiffres clés tirés de données statistiques dont disposent les Régionales de Lire et Écrire sur le territoire wallon.

Les sections de cet article sont organisées à partir de la nature des données : la première repart des données agrégées à un niveau général, c'est-à-dire l'évolution du nombre total d'apprenants ou comptable, c'est-à-dire, l'évolution du nombre d'heures de formation suivies. La deuxième section repart des données peu sensibles et renvoie à l'évolution des profils selon leur niveau de diplôme et leur statut administratif. Enfin, la troisième section propose un premier bilan des défis que pose la définition des publics absents, et la stratégie mise en œuvre pour (tenter de) les relever.

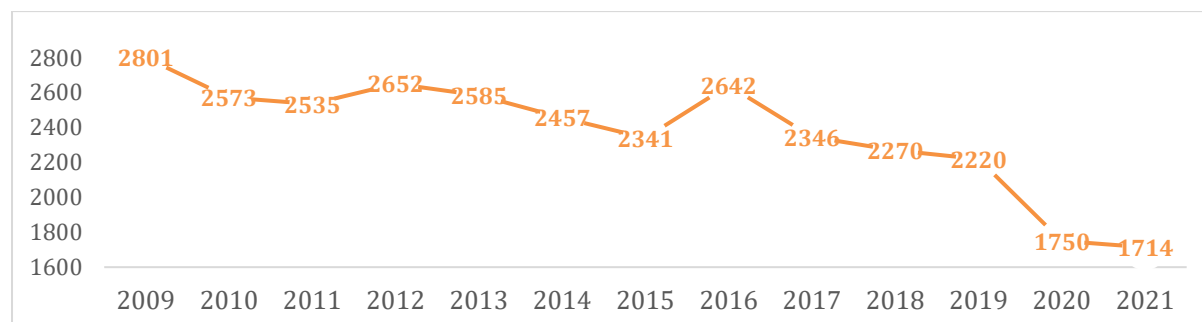
Les apprenants sont moins nombreux mais suivent des formations plus longues

Lorsque nous nous penchons sur l'évolution du nombre d'apprenants en alphabétisation dans les Régionales en Wallonie, celui-ci accuse une baisse progressive et durable depuis 12 ans. Le détail peut être examiné dans le tableau suivant.



Lire et Écrire

Tableau 1 : Évolution du nombre total d'apprenants en formations d'alphabétisation dispensée par Lire et Écrire sur le territoire wallon entre 2009 et 2021



Ainsi, comme nous pouvons plus précisément l'observer, entre 2009 et 2021, le nombre total d'apprenants inscrits en formation d'alphabétisation dans des régionales de Lire et Écrire sur le territoire wallon est passé de 2801 à 1714.

Bien que cette baisse soit effectivement durable, il semble important de noter en parallèle que le nombre d'heures de formation est resté globalement stable. Nous le verrons d'ailleurs à la lecture des tableaux 2 et 3. Tableaux qui nous permettront d'aller un peu plus loin dans l'analyse afin d'y voir plus clair, notamment en comparant les évolutions respectives du nombre total d'apprenants et du nombre total d'heures réalisées annuellement.

Nous soulignerons également que si cette baisse du nombre de stagiaires n'a, pour le moment, pas nécessairement d'impact significatif sur la pérennité des financements des opérateurs (ceux-ci sont calculés en fonction du nombre d'heures de formation prestées), elle génère néanmoins une série d'interrogations en partie préoccupantes pour le secteur de l'alphabétisation pris dans son ensemble.

Tableau 2 : Taux de croissance annuel du nombre total d'apprenants (au regard de l'année précédente)

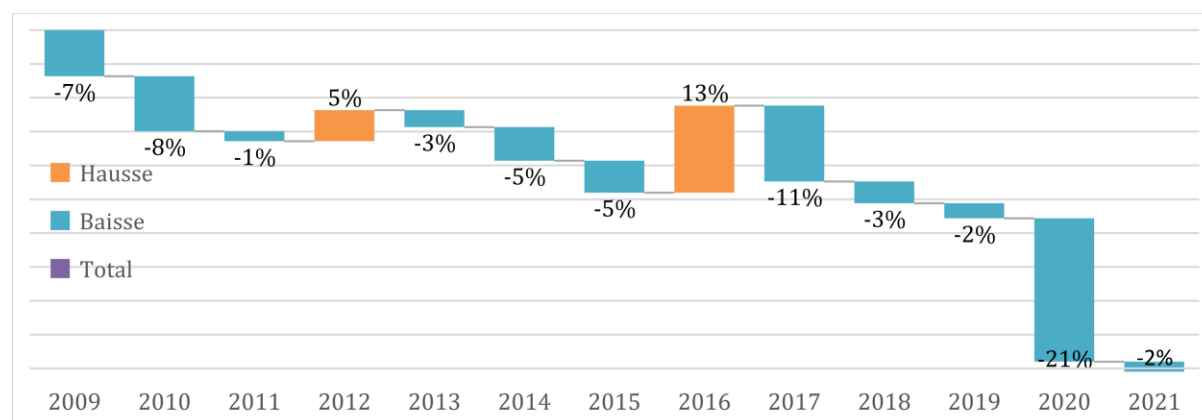
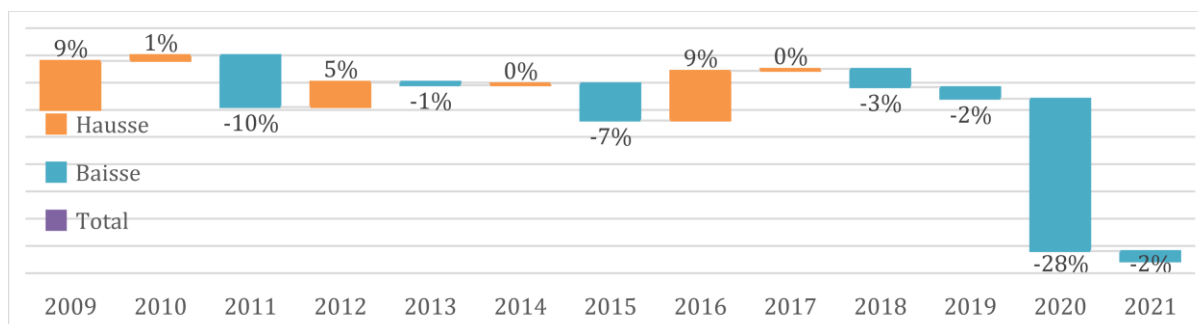


Tableau 3 : Taux de croissance annuel du nombre total d'heures réalisées



Lecture des tableaux 2 et 3 : à de rares exceptions près (2 sur 13), l'évolution du nombre d'apprenants est majoritairement négative. À l'inverse, le nombre d'heures réalisées est alternativement en hausse ou en baisse selon les années¹. En ce qui concerne la baisse de 2020, bien qu'elle soit significative, avec 28 % de baisse du nombre d'heures réalisées, elle est surtout liée à la crise COVID. Les Régionales ont cependant réussi à « limiter la casse » et à maintenir une certaine stabilité de l'offre grâce à la mise en place de formations à distance².

Au-delà de cette « exception », nous pouvons ainsi confirmer que la baisse constante du nombre d'apprenants - en moyenne 2,5% par an - n'est en effet pas corrélée à la baisse du nombre d'heures réalisées par les Régionales.

Comment expliquer cela ? D'années en années, les apprenants suivraient-ils de plus en plus d'heures de formation (puisque leur nombre diminue alors que le nombre d'heures reste plus ou moins constant) ? Comment interpréter une telle baisse ?

Plusieurs explications hypothétiques peuvent être tracées.

La première se décline en trois parties. Une tendance pourrait ainsi être apparue au fil des années afin de « privilégier » des apprenants suivant « des horaires plus élevés » pour diverses raisons :

- D'un point de vue pédagogique, certaines Régionales pourraient marquer une préférence pour les formations longues en faisant le pari d'une amélioration du taux de maintien des apprenants en formation. Plus la formation serait étendue, plus les apprenants accrocheraient au processus.
- Par ailleurs, cette façon de procéder pourrait également avoir un intérêt administratif, notamment afin de garantir la réalisation des heures prévues dans le

¹ En 2016, le nombre d'apprenants augmente. Ce pic serait notamment dû à la souscription de certaines régionales à un appel à projet « ILI » pendant un temps. Celles-ci se sont ensuite retirées pour réorienter vers des opérateurs organisation le parcours d'intégration en Wallonie. Plus d'infos : Lire et Écrire en Wallonie, 2018, L'influence des politiques publiques sur les catégories de publics présents à Lire et Écrire en Wallonie. Quels changements depuis 2014 ?, décembre 2018, p.36.

² De plus, une décision politique en soutien à la formation a permis de comptabiliser des heures dites « assimilées ». Cela a notamment permis aux Régionales de garder leur financement pendant cette période d'insécurité.



Lire et Écrire

cadre du décret CISP (un agrément est octroyé aux Régionales sur base d'un nombre d'heures à réaliser, au moins à 90%)³.

- Enfin, cette « préférence » pourrait en partie être induite par l'institutionnalisation du secteur qui s'est orienté vers la recherche de moyens là où il y en avait à l'époque, afin de garantir la pérennité de l'action. Dans les années 2000, le champ de l'alpha s'est effectivement modifié sous le coup des politiques d'activation. À ce titre, C. Bastyns, A. Godenir et C. Mainguet notent d'ailleurs qu'en 2004, au moment de la mise œuvre de ces politiques d'activation, l'alpha relative à l'insertion socioprofessionnelle (ISP) a littéralement décollé pour ne faire que croître jusqu'en 2010. Cette orientation vers l'insertion socioprofessionnelle aura par la suite un impact sur un ciblage de l'offre vers un public correspondant aux critères de l'ISP (être demandeur d'emploi), ainsi que sur la création de groupes de formations répondant également à ces dits critères⁴.

Au-delà de ces différentes explications possibles, une deuxième hypothèse se présente à nous : le décalage pouvant exister entre le projet pédagogique de Lire et Écrire et les contraintes qui s'immiscent dans les vies des apprenants. En effet, si le projet pédagogique se fonde sur le mécanisme d'entrée permanente, l'offre de formation doit pouvoir être accessible à toute personne, à tout moment. Or, pour certains apprenants, une fois entrés en formation, la salle de cours pourrait devenir un espace sécurisant permettant de se (re)construire un parcours à long terme. Par contraste, la faiblesse de l'offre de formation post-alphabétisation fragiliserait les perspectives concrètes en cas de sortie. Le dispositif pourrait alors devenir victime de son succès, « stockant » en interne les personnes entrées. Autrement dit, si la notion d'entrée permanente est pertinente... son pendant, la sortie permanente, pourrait s'avérer anxiogène. Ce qui entrainerait pour certains apprenants un suivi plus long de la formation en alpha, faute d'avoir trouvé une porte de sortie qui leur convienne.

Enfin, une troisième hypothèse explicative mérite également d'être soulevée (bien qu'elle ne retienne que peu notre attention) : la baisse du nombre d'apprenants traduirait une baisse de la demande de formation. Cette hypothèse ne peut cependant pas être étayée à l'échelle de toute la Wallonie : certains opérateurs faisant face à des listes d'attente, tandis que d'autres peinent à remplir leurs groupes. Les réalités sont donc multiples, et varient en fonction de nombreux facteurs, tels que l'offre de formation déjà présente sur le territoire, la présence d'antennes décentralisées, la nature rurale ou urbaine de l'environnement couvert par l'opérateur en alpha, etc.

Plus largement, nous aimerions souligner que cette approche pourrait également apparaître naïve⁵, tant elle repose sur le postulat néo-classique présentant les apprenants

³ Les Régionales de Lire et Écrire sont agréées en tant qu'organismes d'insertion socioprofessionnelle. Dans le cadre du décret CISP, le Gouvernement prévoit alors un subventionnement calculé en fonction du nombre d'heures de formations agréées pour l'organisme ISP, multipliées par un tarif déterminé.

⁴ Ceci est d'ailleurs un effet de catégorisation bien connu qui sera en partie réduit, à Lire et Écrire, par la recherche d'autres faisceaux de financement, permettant d'ouvrir l'offre de formation à d'autres publics hors ISP.

⁵ Nous ne sommes donc pas encore sortis du paradoxe pointé par Jean-Paul Hauteœur il y a déjà 33 ans : **Offre généreuse, demande bloquée : le paradoxe actuel de l'alphabétisation**, in Jean-Paul HAUTECOEUR (dir.),



Lire et Ecrire

comme des consommateurs de formation totalement libres. Or, des décennies de publications en sociologie et de témoignages en travail social montrent que les personnes les plus fragilisées – par le mode de production capitaliste, la concentration inouïe du patrimoine et les politiques néolibérales – sont aussi celles qui bien souvent ont le moins recours aux services publics ainsi qu’aux prestations sociales. Par conséquent, lorsque certains droits et dispositifs ne sont pas utilisés, cela ne signifie pas nécessairement que leurs publics potentiels n’existent pas ou plus, mais bien plutôt que les obstacles à la rencontre entre ces dispositifs et leurs publics sont trop nombreux⁶. C’est d’ailleurs parce que ces obstacles sont largement structurels, et non spécifiques aux « choix » des apprenants – vus comme des consommateurs de formation – que la notion de « non-recours » a connu un succès croissant depuis une vingtaine d’années dans les champs universitaires, militants mais aussi d’évaluation et de réforme des politiques publiques⁷.

Ainsi, cette première partie se termine avec une série de questionnements faisant probablement écho à de nombreuses interrogations sur le terrain.

Que les hypothèses dressées ici soient pédagogiques, administratives ou encore relevant de la question du choix des apprenants, toutes méritent dès lors d’être creusées, ouvrant la porte à la réalisation de recherches à part entière.

L’évolution des publics : plus d’allocataires du CPAS, moins de titulaires du CEB

Si l’on déborde la question de la baisse du volume total d’apprenants pour se focaliser sur celle de leurs caractéristiques socioéconomiques, d’autres évolutions tendancielle se dégagent et invitent à de nouvelles interrogations. Une autre évolution remarquable par sa force et sa durée s’avère marquée par l’érosion du nombre d’apprenants titulaires du Certificat d’Études de Base (CEB).

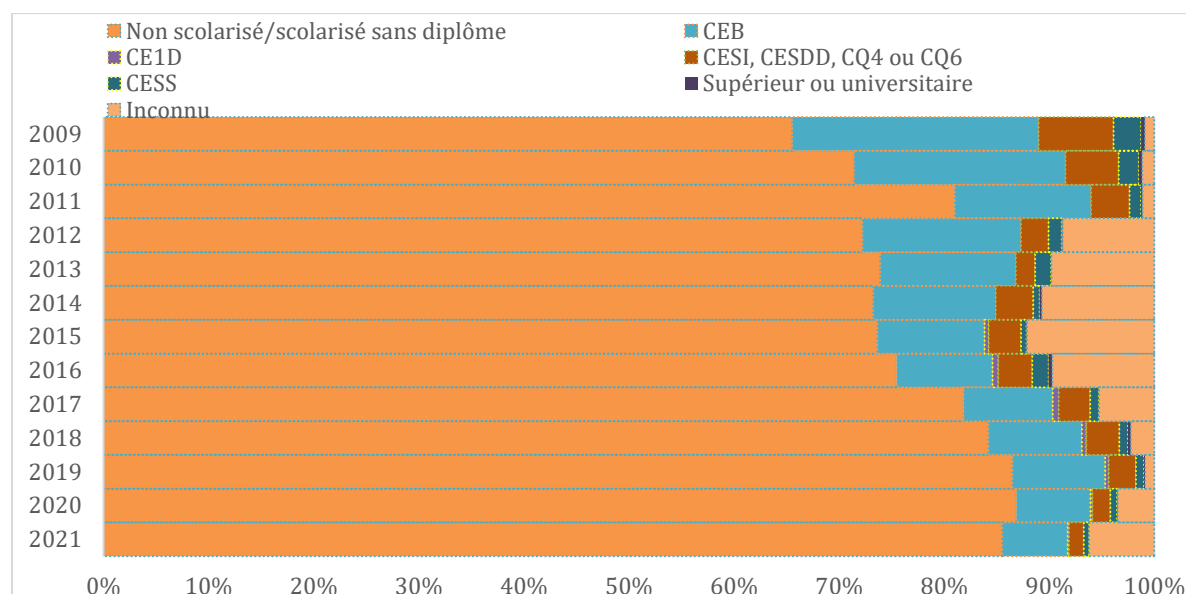
Alpha 90: Recherches en alphabétisation. Ministère de l’Éducation du Québec, 1990, pp.121-139. Merci à Dominique Rossi pour cette précieuse recommandation de lecture.

⁶ Laurence NOËL, Nahima AOUASSAR (ss. coord.), **Aperçus du non recours aux droits sociaux et de la sous protection sociale en Région Bruxelloise. Rapport bruxellois sur l’état de la pauvreté 2016**, Observatoire de la santé et du social Bruxelles - Commission Communautaire Commune, <https://www.ccc-ggc.brussels/fr/observatbru/publications/2016-rapport-thematique-aperçus-du-non-recours-aux-droits-sociaux-et-de-la>.

⁷ Pour une présentation détaillée de cette approche, voir les travaux de référence menés par l’Observatoire du Non Recours aux Droits (ODENORE), par exemple Philippe WARIN, **Les politiques publiques face à la non-demande sociale**, in Olivier BORRAZ, Virginie GUIRAUDON (ss.dir.), *Politiques publiques 2, Changer la société*, Presses de Sciences Po - "Académique.", pp. 287–312, <https://doi.org/10.3917/scpo.borra.2010.01.0287>.



Tableau 4 : Évolution du niveau de diplôme des apprenants en formation d’alphabétisation à Lire et Écrire Wallonie entre 2006 et 2021



Entre 2009 et 2021, la part des apprenants titulaires du CEB (en bleu dans le graphique) dans le total des apprenants de Lire et Écrire Wallonie est effectivement passée de 23,4 % à 6%. À l’inverse et durant le même période, la part des apprenants non scolarisés ou scolarisés sans diplôme (en orange dans le graphique) est passée de 65,55% à 85,53%. En 2012, on constate également une baisse des personnes ayant au maximum le CEB qui pourrait notamment être liée à la modification du système de recueil des données.

Comment expliquer une telle évolution ? Si la réponse ne peut être tranchée à ce stade, une hypothèse principale se dégage : cette baisse de la part des apprenants titulaires du CEB dans le total des apprenants s’expliquerait essentiellement par l’évolution des pratiques des opérateurs en alpha.

En effet, afin de mieux cerner le public de Lire et Écrire, il règnerait en interne une sorte de consensus implicite sur la question du niveau de diplôme. En ce sens, une attention particulière serait accordée aux personnes non titulaires du CEB, « au détriment » de celles qui en sont détentrices. Ainsi, cette attention se témoignerait dans la pratique par une sorte d’effet d’« éloignement » des personnes titulaires du CEB dans un contexte où tout concourt à l’amalgame entre titres et compétences.

Dans cette même idée, une ancienne formatrice nous confirme d’ailleurs que, dans les faits, bien qu’on sache le diplôme non garant de la maîtrise des compétences, le premier réflexe reste de réorienter la personne vers une autre formation⁸.

⁸ Cette dernière nous précise également « certaines personnes se retrouvent en remise à niveau alors qu’elles n’ont peut-être pas réellement acquis les compétences relatives au CEB ou qu’elles les ont perdues au fur et à mesure du temps. »



Lire et Ecrire

Si à ce stade, cette hypothèse doit encore être empiriquement investiguée, il est néanmoins important de souligner que cette évolution interroge la possibilité des opérateurs d’alphabétisation à toucher tous les publics éligibles. En effet, recourir au seul critère du CEB pour estimer les compétences scripturales des candidats pourrait conduire d’une certaine façon à omettre la prise en compte de personnes qui sont donc titulaires de ce diplôme mais n’ayant pas acquis (ou ayant perdu) les compétences qui lui sont associées.

Par ailleurs, cela rappelle que la question du CEB est éminemment sensible dans le champ de l’alphabétisation francophone. D’un côté, un consensus minimal diffus existe sur le fait que le CEB n’est ni un critère nécessaire ni suffisant pour prédire la maîtrise des compétences de base : un test de positionnement s’impose donc comme préalable à toute entrée en formation, quel que soit le niveau de diplôme⁹. D’un autre côté, dans un contexte d’absence de données robustes sur les compétences en littératie de la population wallonne¹⁰, c’est la part de non-titulaires de ce même CEB peu prédictif qui est régulièrement mobilisée pour faire des estimations de l’étendue de l’analphabétisme.

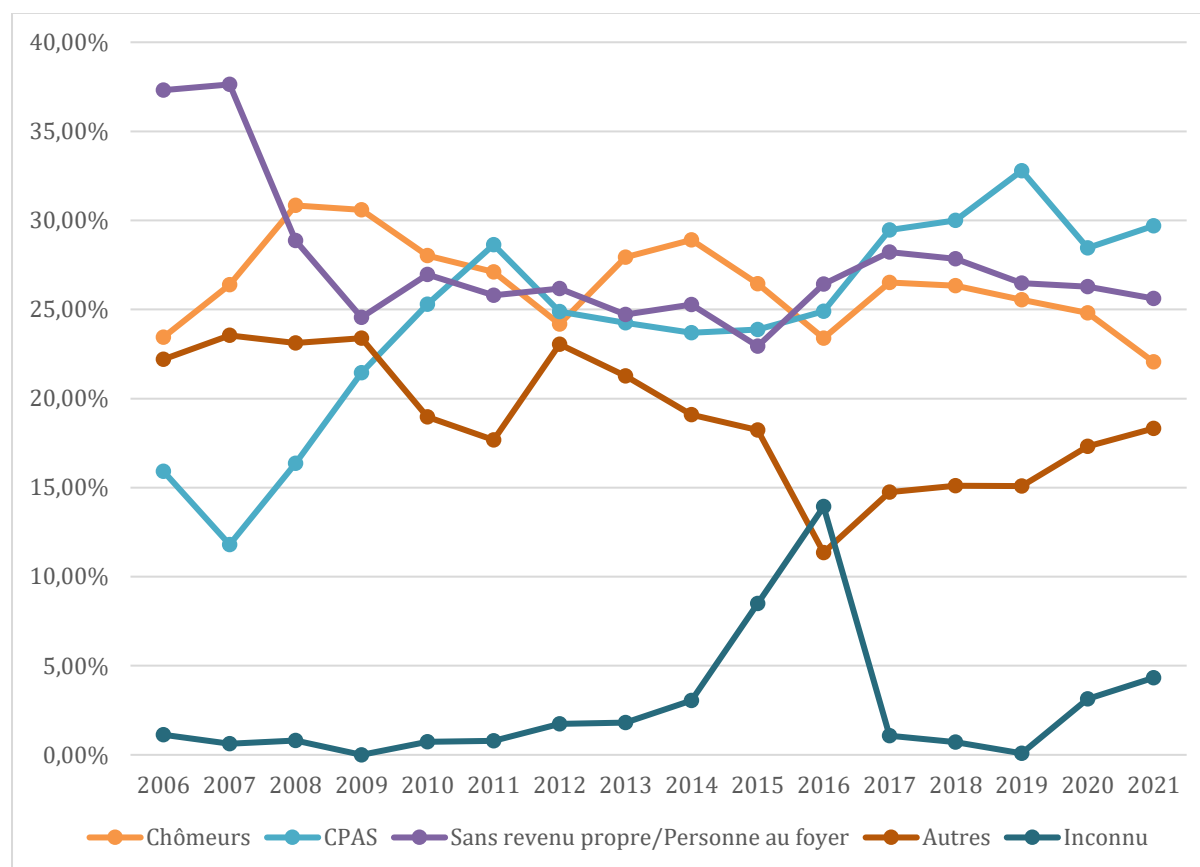
Notons également que cette baisse ne serait pas problématique en soi, ni même intéressante pour le propos, si plusieurs conditions étaient réunies. D’une part, si la variation était irrégulière et relevait donc de simples effets conjoncturels, il n’y aurait pas lieu de s’appesantir sur des faits anecdotiques. D’autre part, si nous étions certains que les personnes titulaires du CEB (ne trouvant plus de place en formation d’alpha) s’en procuraient une ailleurs (en remise à niveau, en préformation, en formation qualifiante...), nous pourrions nous féliciter d’une meilleure répartition des flux d’apprenants ainsi que de la concordance entre l’offre et la demande de formation (pour reprendre la terminologie usitée par les pouvoirs publics). Cependant, en l’absence d’enquêtes systématiques sur les trajectoires de formation de ceux-ci, nous ne savons finalement pas si c’est effectivement le cas, c’est-à-dire si ces personnes ont trouvé une place ailleurs ou si elles se trouvent au bon endroit afin de répondre à leurs besoins formatifs.

Dans un autre registre mais toujours concernant les caractéristiques socioéconomiques des publics, une préoccupation similaire apparaît lorsque nous nous penchons sur l’évolution du statut socioprofessionnel des apprenants, détaillée dans le graphique suivant.

⁹ À Lire et Écrire, un test de positionnement est effectivement réalisé pour les personnes se présentant comme candidates aux formations. Cependant, celui-ci ne se fait pas toujours systématiquement.

¹⁰ Une enquête robuste sur ces niveaux impliquerait de tester systématiquement la maîtrise des compétences de base d’un échantillon représentatif des résidents en Belgique francophone, à la manière des enquêtes internationales (PIAAC) auxquelles la Fédération Wallonie-Bruxelles n’a pas participé pour des raisons budgétaires ; ou des enquêtes menées par l’INSEE en France, notamment l’enquête IVQ. Pour une présentation de cette enquête, son protocole, ses méthodes, intérêt et limites, voir : Sylvie-Anne GOFFINET, **En France, l’enquête IVQ d’évaluation des compétences fondée sur des supports de la vie quotidienne**, in *Journal de l’alpha*, n° 185, Septembre-Octobre 2012, pp.54-70, <https://lire-et-ecrire.be/Journal-de-l-alpha-185-Des-chiffres-pour-l-alpha>.

Tableau 5 : Évolution du statut socioprofessionnel des apprenants



Entre 2006 et 2021, la composition statutaire des apprenants inscrits en formation d’alphabétisation dans des Régionales de Lire et Écrire sur le territoire wallon a fortement changé, en particulier pour deux catégories : les allocataires du CPAS et les personnes sans revenu propre. Alors que 37% des apprenants étaient sans revenu propre en 2006, ce chiffre est descendu à 25% en 2 ans et est resté stable depuis. Dans la même période, la part des allocataires du CPAS a, en revanche doublé, passant de 15,9% en 2006 à presque 30% en 2021. La part des chômeurs est quant à elle restée relativement stable, oscillant entre 22% et 30% du total des inscrits.

Au vu de ces données, comment expliquer que les apprenants relèvent plus souvent du CPAS et soient moins souvent des personnes sans revenu propre ?

Le fait que ces deux trajectoires contraires soient durables dans le temps et qu’elles contrastent avec la relative stabilité des autres catégories nous pousse à déplier la principale hypothèse identifiée dans les débats sur ces questions (qu’ils soient menés dans des arènes universitaires, militantes, et/ou bureaucratiques) : celle de la substitution d’un type de public par un autre¹¹.

¹¹ Ce type de mécanismes de « vases communicants » a été mis en évidence par de nombreux travaux étudiant l’impact de l’activation des politiques sociales sur les trajectoires sociales des personnes, via des méthodes économétriques notamment. Un exemple belge récent et frappant est le transfert d’une partie significative des chômeurs indemnisés vers l’assurance invalidité, du fait de la pression accrue sur les chômeurs assurés, dans le cadre des dispositifs de supervision de la recherche d’emploi. La baisse du chômage est alors largement artificielle, au même titre que les transferts du chômage vers le CPAS. Voir : Octave DE BROUWER, Elisabeth



Lire et Ecrire

En effet, il semblerait que la baisse du nombre de personnes sans revenu propre soit compensée par l'augmentation des personnes émargeant du CPAS entre 2006 et 2011. Cette tendance s'accroît d'ailleurs encore après 2016, notamment depuis la mise en place du nouveau décret CISP (remplaçant le décret OISP). En effet, celui-ci n'inclut pas les personnes sans revenu propre parmi les publics dits éligibles mais bien les personnes sous le statut de demandeur d'emploi. Or, sous le coup de politiques d'activation, de nombreuses personnes sans revenu propre ont ainsi été « remises dans le circuit », activées au sein des CPAS et affublées par la même occasion du statut de demandeur d'emploi. S'en suit alors une sorte de transfert de statut, pouvant expliquer la baisse de personnes au foyer compensée par la hausse des personnes au CPAS.

D'autre part, la politique d'activation des chômeurs ainsi que la diminution progressive des allocations de chômage dans le temps mise en place en 2012¹² pourraient également avoir eu un effet (bien connu) sur le nombre de Chômeurs complets indemnisés (CCI) entre 2012 et 2021. Une partie des CCI serait ainsi devenue bénéficiaire du CPAS à la suite de leur exclusion du chômage. Par effet rebond, ce changement en termes de statut « gonflerait » encore le nombre de personnes émargeant du CPAS parmi les publics présents en formation.

Cette explication s'inscrit alors pleinement dans la continuité d'une tendance déjà pointée par A. Godenir et P. Gillard, en 2014 soulignant une augmentation des personnes bénéficiaires des allocations de chômage dans un premier temps et des personnes allocataires des CPAS au sein des formations en alpha dans un second temps¹³. Tendence qui se poursuit jusqu'à aujourd'hui pour finir par une inversion des courbes entre chômeurs et bénéficiaires du CPAS : les allocataires des CPAS ayant dépassé le nombre de chômeurs complets indemnisés (en 2019, le nombre de CCI s'élève à 25,54% tandis que le nombre de personnes émargeant au CPAS atteint 32,79%).

Dans cette optique, il semble important de souligner le fait que les CPAS sont donc aussi partie-prenantes du paradigme de l'activation. Nombreux sont d'ailleurs ceux qui « encouragent » le suivi de la formation, sous peine de sanctions supplémentaires pour que la personne « s'active » et augmente ses « chances » de se sortir du statut d'allocataire. À ce titre, l'application systématique des PIIS (Projet Individualisé d'Intégration Sociale) à tous les nouveaux bénéficiaires, depuis le 1^{er} novembre 2016¹⁴, pourrait avoir représenté un outil - utilisé de façon variable et différenciée selon les assistants sociaux - permettant de couler dans un contrat les droits et obligations du demandeur d'emploi. Le principe de l'activation socioprofessionnelle s'impose alors comme objectif et comme condition de l'aide apportée par les CPAS.

LEDUC & Ilan TOJEROW, **The Unexpected Consequences of Job Search Monitoring : Disability Instead of Employment ?**, Institute of Labor Economics Discussion Paper No. 12304, Université Libre de Bruxelles, Avril 2019, <https://docs.iza.org/dp12304.pdf>.

¹² Pour rappel : <https://emploi.belgique.be/fr/actualites/reforme-du-systeme-des-allocations-de-chomage-partir-du-1er-novembre-2012>.

¹³ GODENIR A., et GILLARD P., Politiques d'activation : impact sur la demande de formation et questions relatives à la délivrance d'attestation, Lire et Écrire en Wallonie, 2014. Ces autrices relèvent l'évolution des publics de Lire et Écrire entre 2002 et 2011. Elles notent notamment une augmentation du nombre de personnes bénéficiant des allocations de chômage en formation entre 2002 et 2008, suivie par une augmentation, plus tardive des personnes allocataires des CPAS (à partir de 2007) pour ne faire que croître. Pour ces dernières, ces évolutions concernant le statut des apprenants sont majoritairement expliquées par les politiques d'activation menées dans un premier temps par l'ONEM et le FOREM et dans un second temps par les CPAS.

¹⁴ <https://news.belgium.be/fr/extension-du-piis-tout-nouveau-beneficiaire-dun-revenu-dintegration-soutien-et-responsabilisation>

Conclusion

Cet article s'était donné une ambition simple : contribuer à mieux comprendre qui vient moins en formation (bien qu'il y ait une stabilisation des heures de formation), et pourquoi. Plusieurs éléments saillants peuvent être dégagés à l'issue de l'examen de ces chiffres. D'abord, la baisse du nombre d'apprenants est structurelle, celle du nombre de détenteurs du CEB aussi. Dans le cas des statuts socioprofessionnels, l'évolution est moins spectaculaire mais suffisamment sensible pour interroger les pratiques des acteurs du secteur de l'alpha. Ensuite, les facteurs explicatifs de ces changements en volume et en nature sont nombreux : ils touchent aux changements des politiques publiques, à leur réception par les opérateurs en tant qu'organisations mais aussi en tant que travailleurs, aux contraintes qui pèsent sur les apprenants. Ces derniers sont surexposés aux conséquences des choix politiques, à la fois directement (en tant que personnes souvent précaires, dépendant souvent de revenus assurantiels ou de substitution, alloués par l'État social) et indirectement (via les critères de sélection des publics qu'utilisent les opérateurs de formation, définis collectivement ou même imposées par les bailleurs de fonds).

La plus grande prudence s'impose néanmoins avant de tirer des conclusions générales, ne serait-ce que parce que les données exposées dans ce cadre ne concernent que les apprenants inscrits dans les formations en alphabétisation de Lire et Écrire sur le territoire wallon. Afin d'obtenir des résultats plus robustes, des données agrégées sur les apprenants des formations en alphabétisation de tous les opérateurs en Wallonie seraient nécessaires. Cela permettrait de faire la part entre les dynamiques propres aux apprenants des Régionales de Lire et Écrire sur le territoire wallon, et celles qui sont communes à l'ensemble des apprenants. Des données sur les trajectoires des apprenants avant, pendant et après les passages en formation d'alphabétisation permettraient de mieux cerner l'effet spécifique de ces formations (et des réformes qui les affectent) sur leurs parcours, en fonction de leurs caractéristiques individuelles. De telles enquêtes longitudinales sont précieuses mais chronophages et nécessitent des compétences avancées en méthodes d'analyse quantitative. Des recherches plus profondes et ciblées seraient donc les bienvenues, et pourraient d'ailleurs faire l'objet de partenariats avec l'observatoire de l'analphabétisme et du FLE.

Enfin, alors que nous disposons de nombreuses et précieuses données sur les personnes inscrites en formation, nous n'avons toutefois que très peu d'informations concernant celles qui pourraient potentiellement s'inscrire en formation mais restent aux portes des centres pour diverses raisons, à la fois :

- Institutionnelles (exclusion des droits : sans-papiers, sans-domiciles, prisonniers, mais aussi absence de revenu, comme on l'a vu) ;
- Financières (indisponibilité salariale ou parentale) ;
- Physiques (inaccessibilité pour les personnes à mobilité réduite [PMR]) ;
- Pratiques (incompatibilité horaire) ;
- Psychologiques (peur du stigmate) ;
- Politiques (résistances à des dispositifs qui s'apparentent à des formes d'infantilisation) ;
- Etc.

Lever les barrières du non-recours et atteindre les publics les plus précaires sans basculer dans l'intrusion et donc reproduire une violence paternaliste relève déjà du défi pour renforcer l'accès aux droits sociaux en général. Mais c'est encore plus vrai dans le cas de l'alphabétisation : le non-recours aux formations en alphabétisation faisant souvent système avec d'autres formes de non-recours (par exemple le non-recours aux prestations sociales).